L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux No 73, rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
MARDI 1er JUILET 1884.

DEMANDES.

UNE demoiselle parisienne désire donner des leçons de français et de piano, soit privées, ou dans une institution. Réponse au bureau de l'ABEILLE à l'adresse "Parisienne."
26 juin—10f

ON demande immédiatement une bonne sténo-typiste, s'adresser au bureau du Dr Fleurantin, No 3 rue Baronne; de 3 à 4 heures P. M.
27 juin—3f

A LOUER.

A louer—A Covington, la belle maison briques, à 2 étages, connue comme le "Bank House", récemment remise en excellent état, à un prix raisonnable. S'adresser à H. J. Smith, à Covington, ou à A. Thompson, 23 rue North Peters, Nlle-Orléans. 29juin—6f

SPECTACLES SALS. &c

Théâtre-Pavillon de Faranta,
COIN BOURBON ET ORLEANS.
LE MEILLEUR SPECTACLE A 10 CTS QUI EXISTE DANS LE SUD.

Le seul lieu d'amusement de 1re classe qui soit en ce moment ouvert dans la ville de la Nlle-Orléans.

M ET Mme E. R. DALTON
Dans le drame romantique.
FANCHON, THE CRICKET,
Secondé par une troupe dramatique tout-à-fait nouvelle.
DERNIERE SEMAINE DE MENDOZA et VICTORIA, les comiques de l'air.
Le tout pour 10 sous. 1erjuil

AVIS LEGAL.

AVIS public est par le présent donné que, conformément à l'article 24 de la Constitution, la ville de la Nlle-Orléans s'adressera à la Législature, maintenant en session, pour obtenir le vote des lois suivantes:

1° Une loi pour amender la loi No 96 de l'Assemblée générale de la Louisiane, relative à l'assessement des propriétés, et pour donner aux habitants de cette cité et aux intérêts engagés dans les affaires, dans la ville de la Nlle-Orléans, de maintenir à donner au Conseil de Ville de cette cité le droit de contrôler les taxes par les contribuables et d'en constater l'exactitude.

2° Une loi pour autoriser la ville de la Nlle Orléans à saisir et vendre toutes les propriétés ci-après comme "propriétés inconnues", et sur lesquelles il n'a pas été payé de taxes depuis dix années pour exiger les dites taxes et ordonner que le produit en soit appliqué à l'extinction *pro tanto* de la dette flottante de la Nlle-Orléans.
8 juin—au 10 juil

Avis.

AVIS est donné qu'on s'adressera à la session actuelle de la Législature pour la passation d'une loi nommant un gardien des dossiers judiciaires en la paroisse d'Orléans, qui n'appartiendra à aucune des cours existant présente ou future dans la dite paroisse, prescrivant les droits et devoirs de cet officier et réglant ses émoluments.
25 mai—3f au 30 j.

Le Renovateur des Cheveux de HALL,
DE HALL,
VEGETAL SICILIEN
(Hall's Hair Renewer.)

A été la première préparation parfaitement adaptée à la guérison des maladies du cuir chevelu, et la première aussi à rendre, aux cheveux gris et ternis, leur couleur primitive, leur croissance et le lustre brillant de jeune âge. De nombreuses imitations ont suivi, mais aucune ne possède les éléments requis pour la conservation de la chevelure et du cuir chevelu. Le RENOVATEUR pour CHEVEUX DE HALL a constamment gagné grandi dans l'estime du public, et sa renommée s'est propagée dans toutes les parties du globe, tant il répond à un besoin général.

Le succès sans précédent qu'il a obtenu n'est dû qu'à une cause: "Il tient ce qu'il promet."

Les propriétaires du RENOVATEUR ont été souvent surpris de recevoir des commandes des pays les plus éloignés, alors qu'ils n'avaient rien fait pour introduire leur préparation dans ces contrées.

Le RENOVATEUR DES CHEVEUX DE HALL, même employé pendant un temps très court, produit un effet favorable à l'apparence personnelle.

Il nettoie le cuir chevelu de toute impureté, guérit toutes les humeurs, la fièvre, empêche les cheveux de devenir secs, par conséquent la Calvitie n'est plus à craindre. Il stimule l'action des glandes affaiblies, et les met à même de produire une nouvelle croissance.

Les effets de cette préparation ne sont pas passagers, comme ceux des préparations alcooliques, ils restent longtemps, ce qui la rend supérieure et économique.

(Buckingham's Whisker Dye.)

La Teinture de Buckingham pour les Favoris

Change à volonté la barbe et les favoris en un châtain foncé naturel ou en noir. La couleur est permanente et ne disparaît pas en se lavant. La préparation étant simple on l'applique facilement.

PREPARÉE PAR
R. P. Hall & Co., Nashua, N. H.
Chez tous les marchands de Médecines.

VENTE DE BANQUEROUTE
TOILES ET COTONS A DRAPS
Damas pour table et belle Lingerie damassée pour table.
Couvertures de piques, Nappes et Serviettes assorties.
Draps et Couvertures de coton.
Beaux qualités de bobinet, toutes largeurs.
Beaux MAS SOIE pour dames, couleurs assorties
BAS Balbrigan —CHAUSSETTES de Messieurs et un grand assortiment de
Parasols et demi-Ombrelles.
Ces marchandises sont toutes nouvelles et françaises (pas endommagées) achetées à une vente de banqueroute à New York, mises d'hier expédiées, afin de les écouler aussi rapidement que possible, nous les offrons bien au-dessous du prix d'importation.
On peut les examiner sur un comptoir au centre.
B. & W. CRONEB,
Rue du Canal, 141, coin Bourbon.
30 mars—3m

MME RONOMO, sage-femme, et médecin pour dames, a l'honneur d'informer le public et recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage femme. Elle promet une guérison certaine pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies et les chancres internes, etc. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec la fortune des malades. Etant depuis 25 ans, elle se recommande de nouveau au public.
16 déc—1

Bandages Herniaires, Brayelles, Suspensoire pour l'abdomen, Béquilles, Jambes et Bras Artificiels, Etc.
Faits sur commande et ajustés par
A. McDERMOTT,
183 rue du Camp, Nlle-Orléans.
N. B.—Chaque instrument est garanti de donner satisfaction sous tous les rapports.
28avril—84 an

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX 92 RUE ROYALE.
Ouverte de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Les renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

Bercy Dominique	Demarest Claude
Bardé J B	Delèac Firmin
Beaucaze Hippolyte	Fondaré François
Bonnet	Favre Stéphanie
Bely Jacques	Guitard Joseph
Bertalis Michel	Geujen Léon Marie
Chevalier Honoré	Hardy Jacques
Cavalier Georges	Le Hardy Jacques
Castaing François	Labarque Jean
Cornier Vve. née Amen	Lebreton
Casse Jean	Mourret Jean B
Charvin Henri	Pain de Bonneemare
Deure Ratenne	Roquan François
Duibail Mme	Rouget Vve. née Allerne
Davenac Joséphine	Tristani Antoine
Davenac Jean	Voquet Joseph
Desmonet Théodore	Valsandet-Tauriet de
Delamalmaison Maps	

15 mai 1884.

Arvoy Charles	Grand Mme A
Arnaud Yves de Kinet	Gaudin Mme Augte
Coste Louise, négrière	Gremivet Jean Pierre
	Lab Ve Jeanne Marie
Cougot Jean Baptiste	Lavy Auguste
Dumas Pierre	Massat Jean Baptiste
Dumas Ernest	Passeiri-a Angèle
Dumas Edouard	Picard P a.
Daber François	Pena Frank
Desmoran Charles	Pi nsse Jean Brune
Dastugue Joseph Eugène	Reynolds Mlle Victoire
Dantoine	Ringé Alphonse et
Daurin Louis	Adolphe
Dupuis Charles	Raffier Charles
Espinasse Albert	Sahuque Jean Urbain
Escudé Gabriel	Sentelle Louis
Girard Charles	Senac Baptiste
Gaudin femme Lebon	Sergentini Jules Franç
Girard Dite Fortenée	ois

La Nlle-Orléans, le 1er juin 1884.
Le Consul Général chargé du Consulat,
Vicomte PAUL D'ARMAC.

L.S.L.
QUE TOUT
LE
MONDE
SACHE
Que cette loterie est la seule qui d ns un Etat ait été votée et endossée par son peuple.
TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYES EN PLEIN.
MAGNIFIQUE OCCASION
DE
Faire Fortune!
Le Grand Tirage Mensuel
A $5 00
CLASSE G,
—DE—
LA COMPAGNIE DE
LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE,
Aura lieu à la
Nlle-Orléans,
MARDI, 15 JUILLET 1884,
Un étrange résultat que tous les autres auront bien tous la surveillance immédiate et la direction de
GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE, ET DU,
GEN JUBAL A. EARLY,
DE LA VIRGINIE
GROS LOT
$75.000
1,967 Lots, montant en tout à
$265,500.
(Buckingham's Whisker Dye.)
La Teinture de Buckingham pour les Favoris
Change à volonté la barbe et les favoris en un châtain foncé naturel ou en noir. La couleur est permanente et ne disparaît pas en se lavant. La préparation étant simple on l'applique facilement.
PREPARÉE PAR
R. P. Hall & Co., Nashua, N. H.
Chez tous les marchands de Médecines.
VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets à $5 le Billet.
LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000,	est $75,000
1 Lot de	25,000,	25,000
1 Lot de	10,000,	10,000
2 Lots de	6,000,	12,000
2 Lots de	5,000,	10,000
4 Lots de	2,500,	10,000
10 Lots de	1,000,	10,000
20 Lots de	500,	10,000
100 Lots de	200,	20,000
200 Lots de	100,	20,000
500 Lots de	50,	25,000
1,000 Lots de	25,	25,000
1,967 Lots de montants à		$265,500

(CERTIFICAT)
"Nous désignons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semi-annuels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande bonne foi et la plus parfaite loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ces certificats, auxquels nous joignons la fac-similé de nos signatures.
G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à Mobile, Alabama, de la Nouvelle Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE
loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les coupons ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très distinctement, en donnant vos adresses.

IMPORTANT.

Remises par Postal Note à l'ordre de l'American Express, chargé de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être enregistrées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les commandes de $5 ou plus)
Adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lte.
*Adresse: les lettres enregistrées et faire l'mandat-poste à la poste (money orders) payables à
New-Orleans National Bank
New Orleans, Lte.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

Alexander Morrison vs. Jos. H. Lynch

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 7,906.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire, le procédural à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le 12 juillet 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la ville de Milneburg, dans la paroisse d'Orléans. Troisième District de cette ville.

Ledit lot mesurant 30 pieds de face sur la partie du lot numéro cent soixante-huit sur un plan de Milneburg, et formé une des cinq grandes rues de Columb a et Francis, de la 1re manière de Columb a à la rue Columb a sur une profondeur en façade à la rue Française de cent trente pieds, au pied français.

Acquise le 13 juillet 1865. Titre enregistré livre 95 fol. 243.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
10 juin—10 17 24 juil 1 8 12

Mme Anna Oser, Veuve de William Oser vs George Fouché.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 11,177.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, le 12 juillet, 1884, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, gisant dans le Troisième District de cette ville dans l'île borné par les rues Espagne, Bons-Enfants ou de Claiborne, Derbigny et Lafayette, mesurant, au pied américain, vingt huit pieds huit pouces plus ou moins de face à la rue Espagne, sur une profondeur entre lignes parallèles de quatre-vingt-cinq pieds ou plus s'il y a.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14juin—16,19,26 3 juillet 10,12

Succession de P. O. Kornbeck.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 11,077.—En vertu d'un ordre de vente à moi donné le 10 mai 1884, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, le 12 juillet 1884, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Trois lots de terre, avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'île Bourbon, bornés par la rue Donaldson, White, Canal et Broad, désignés par les numéros dix, onze, douze de l'île numéro trente-neuf sur un plan de B. N. Rouen, Ingénieur civile, en date du 21 novembre 1864, déposé comme plus numéro soixante-dix-neuf en l'étude de S. Maguey, antécédemment notaire public, et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Donaux sur une profondeur de cent cinquante six pieds huit pouces, entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans l'île borné par les rues Broad, Donaldson, Canal et White, connu comme le No 24 sur un plan de L. Priquet et Grandjean, ingénieurs civils, en date du 31 mai 1865. Le dit lot mesurant trente pieds de face à la rue Canal sur une profondeur de cent cinquante six pieds et huit pouces, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
12 juin—12 19 26 juil 3 10 12

L. B. McNeely versus A. G. Garrett et J. D. Durand.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 11,098.—En vertu d'un writ de fieri facias contre A. G. Garrell, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, sur les lieux ci-dessous désignés, le SAMEDI, 5 juillet 1884, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une machine, bouilloire et accessoires, un mout n, dans le bois de John Clark, coin des rues Tchoupitoulas et Race.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
24juin—24 1 5 juil

VENTE DE CONSTABLE.

P. O. Peyroux vs. Médard Fly.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 4178.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente aux enchères, en face de mon bureau, No 240 Passage de la Bourse, entre Bienville et Conti dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI 3 juillet 1884, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur, Médard Fly, dans et à ces associations avec Pierre Bernard, contractée le 19 octobre 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de la Nouvelle-Orléans
21 juin—21,25—9 juillet.

S. Sieu-Auberge Jose Martinez vs Andrew Jackson, sept. et propriétaire de la Société Camelia, maintenant Cassedon.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans.—No. 2362.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. J. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, LUNDI, le 21 juillet 1884, à midi, à la tête du Nouveau Bassin, à l'encoignure des rues Bayou et Julia, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, gisant dans le Troisième District de cette ville dans l'île borné par les rues Espagne, Bons-Enfants ou de Claiborne, Derbigny et Lafayette, mesurant, au pied américain, vingt huit pieds huit pouces plus ou moins de face à la rue Espagne, sur une profondeur entre lignes parallèles de quatre-vingt-cinq pieds ou plus s'il y a.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14juin—16,19,26 3 juillet 10,12

Succession de P. O. Kornbeck.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 11,077.—En vertu d'un ordre de vente à moi donné le 10 mai 1884, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, le 12 juillet 1884, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Trois lots de terre, avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'île Bourbon, bornés par les rues Donaux, White, Canal et Broad, désignés par les numéros dix, onze, douze de l'île numéro trente-neuf sur un plan de B. N. Rouen, Ingénieur civile, en date du 21 novembre 1864, déposé comme plus numéro soixante-dix-neuf en l'étude de S. Maguey, antécédemment notaire public, et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Donaux sur une profondeur de cent cinquante six pieds huit pouces, entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, dans l'île borné par les rues Broad, Donaldson, Canal et White, connu comme le No 24 sur un plan de L. Priquet et Grandjean, ingénieurs civils, en date du 31 mai 1865. Le dit lot mesurant trente pieds de face à la rue Canal sur une profondeur de cent cinquante six pieds et huit pouces, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
12 juin—12 19 26 juil 3 10 12

Succession de Frederick Hottinger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 10,861.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wills, Jr. Administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 juin—29,—3,8 juil.

Succession de Johnson Armstrong.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 9,298—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Lucy B. Armstrong, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
28juin—28—1,5 juil

Succession de Catherine Wolf, femme de David Hensel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 9,469—Division D—Attendu que Benjamin Wolf allas Hansel, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir l'administration dans la succession de feu Catherine Wolf, femme décédée de David Hansel décédé intestat; avis est donné que lundi, le 21 juillet 1884, à midi, pour commencer d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
26 juin—26 1 5 juil

Succession de Patrick James Courtney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 10,228.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary Lynch, veuve de Patrick James Courtney, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
25 juin—25,30—4 juil

Succession de Louis Marbas.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 11,042.—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wills, Jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

J. McGEEHAN, Greffier.
24 juin—24,28—3 juil

Succession d'Henri Séjour.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 11,802 Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. S. Wills, Jr. Administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
24juin—24,28 —3juil

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Lion Brothers vs. leurs créanciers. } No 11,703. Division C.

ORDRE DE COUR—Qu'une réunion des créanciers de la ressor sociale de Lion Brothers et de Solomon Lion et Minor Lion, individuellement et comme membres de la dite raison sociale soit convoquée et ait lieu pardevant Charles J. Theard Esq., notaire public, en cette ville, le 4me jour d'août 1884, à 11 heures A. M., pour délibérer sur la demande d'atermoiement faite par les dits gérants-intéressés, et pour considérer toute autre question, toute procédure judiciaire contre leurs personnes et leurs propriétés soit suspendues, et que J. O. Nixon Esq., soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 27 juin 1884.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
28juin—3f

L'Etat ex rel. A. V. Wogan vs. Mosbacher and Trader's Bank.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 11,791.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le quatrième compte présenté par Leon Fraik, Syndic de la faillite de Samuel Stafford, commissaire de liquidation dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
24 juin—24, 28—3 juil.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

Samuel Laycock vs. ses créanciers. } Division B. No 11,674.

ORDRE DE COUR—La cession de biens du dit Samuel Laycock est acceptée par la Cour au profit de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée, tenue en cette ville, pardevant James Fahey, notaire, SAMEDI, 5 juillet 1884, à 11 heures A. M., pour délibérer sur l'élection d'un syndic. Et attendant, toutes les procédures judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues.

Nouvelle-Orléans, 23 juin 1884.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier
24 juin—3f on 10 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Wm Spreen & Cie vs. leurs créanciers—No. 11,520—Division B.

ORDRE DE COUR—Que la demande pour un sauf-conduit enregistrée de C. O. Stark, ancien notaire des créanciers de Wm Spreen & Cie. soit tenue pardevant E. A. Payrous, Esq. notaire en cette ville, le 7me jour de juillet 1884, à 11 heures A. m. et que Ambrose Smith, Esq. avocat, soit désigné pour représenter les créanciers absents, et aux assignations aux conclusions judiciaires contre les personnes et les biens des dits Wm Spreen & Cie soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 3 juin 1884.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-greffier.
4juin—8f

ETAT DE LA LOUISIANE.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

I. H. Baker vs. Ses Créanciers. } No 11,681. Division C.

ORDRE DE COUR—Qu'une réunion des créanciers du pailleur sous le nom de I. H. Baker, soit convoquée et ait lieu pardevant Michael Gernon, notaire, SAMEDI, le 19ème jour de juillet 1884, à 11 heures du matin, pour l'élection et la prestation de serment d'un syndic définitif, et que, en attendant, toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues, et que Girault Farrar, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 16 juin 1884.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
JAS. D. RANKIN, Dy Greffier.
17 juin—3f

RODLEY BROTHERS
Quartier-général de Voitures.
70, 72, 74 rue St-Charles.

ONT assortiment le plus complet de wagons à canaux, charrettes à canaux à 3 et 4 mules, charrettes à limonière, de, pour cour, wagons à coton, charrettes à bagasse, charrettes pour fermes, charrettes à ris, petites charrettes de toutes dimensions, rais, jantes, brancards, colliers de charroi, matériaux pour voitures, graisse pour essieux moyeux. Nous appelons l'attention sur nos essieux durels, nos moyeux forgés à froid et les fermes à ressorts destinés à nos charretiers et wagons les, quels sont fabriqués dans nos propres ateliers, à Wheeling, W. Va., avec des matériaux supérieurs et par des ouvriers habiles ouvriers. Nous garantissons tout ne craignons aucune concurrence et répondons aux plus fortes demandes.
13mai—1an

ANNONCES JUDICIAIRES.

Succession de Mme Florence Dreyfus contre L. Meyer, son mari.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 10,483.—Division D—Avis est par la présente donné que le 29 juin 1884 jugement a été rendu dans cette Cour, dans l'affaire suivante dans les termes suivants, à savoir:

Considérant que W. O. Hart, avocat de la demanderesse, a fait présentation à la Cour de preuves de paroles, et sur présentation à la Cour de preuves suffisantes l'appel de la pétition de la demanderesse, la loi et les preuves étant en faveur de la demanderesse—

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut rendu le 31 mars 1884, soit confirmé et devienne définitif, et conséquemment qu'il y adjugement en faveur de la demanderesse et Mme Florence Dreyfus, et contre le défendeur, L. Meyer, son mari, décrétant une séparation de biens entre la demanderesse et son dit mari, en dépens. Il est de plus ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de Mme Florence Dreyfus, demanderesse, et contre le défendeur, L. Meyer, son mari, pour la somme de trois mille six cent soixante-quatorze 79/100 piastres, avec l'intérêt légal à partir de la demande judiciaire, savoir: du 31 janvier 1884 jusqu'au paiement, avec le privilège accordé par la loi aux femmes mariées.

Jugement rendu le 12 juin 1884.

Jugement signé le 18 juin 1884.

(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé mon signature et le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce 19e jour de juin de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quatre.

JAS. D. RANKIN,
Député-Greffier.
1er juillet—3f on 10 j

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Clothilde Bobillot.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 11,699—Division A.—Attendu que Ernest Bobillot a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir l'administration dans la succession de feue Clothilde Bobillot, décédée intestat, avis est par le présent donné que lundi, le 21 juillet 1884, à midi, pour commencer d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

J. McGEEHAN, Greffier.
21 juin—22,28,5,12,19,26 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété commerciale de choix dans le Premier District,

formant l'encoignure des rues Fulton et Front, et ayant une façade de plus de 121 pieds sur la rue Notre-Dame.

Succession de Thomas Hillman.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.—No 11,342.

PAR B. ONORATO, Encanteur Bureaux, 45 rue Royale.—SAMEDI, 19 juillet 1884, à midi, à la Bourse d'encan Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 29 mai 1884, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 10, dans l'île borné par les rues Fulton, Notre-Dame, Front et Girod, et mesurant 30 pieds 6 pouces de face à la rue Fulton, 23 pieds 11 pouces et 1 ligne de face à la rue Front, sur 121 pieds 9 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles, le côté du lot No 11 mesurant 121 pieds 7 pouces et 5 lignes avant de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 9.

Le lot No 10 mesure 48 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Canal sur une profondeur de 93 pieds 7 pouces et 3 lignes sur le côté le plus près du lot No 9, et 63 pieds 4 pouces et 4 lignes sur le côté du lot No 11.

Le lot No 11 mesure 48 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Canal sur une profondeur de 93 pieds 7 pouces et 3 lignes sur le côté le plus près du lot No 9, et 63 pieds 4 pouces et 4 lignes sur le côté du lot No 11.

Le lot No 9 mesure 31 pieds de face à la rue du Canal sur une profondeur de 93 pieds 7 pouces et 3 lignes sur le côté du lot No 10, et 112 pieds 10 pouces et 6 lignes sur le côté du lot No 8.

Le lot No 10 mesure 48 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Canal sur une profondeur de 93 pieds 7 pouces et 3 lignes sur le côté le plus près du lot No 9, et 63 pieds 4 pouces et 4 lignes sur le côté du lot No 11.

Le lot No 11 mesure 48 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue du